

- conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2010 -

RESOLUTION CA n°23-2010  
**RENOVATION ET MODERNISATION DE LA MAISON  
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES  
DE CAUTERETS (*HAUTES-PYRENEES*)**

**- MARCHES DE TRAVAUX -**

L'établissement public en charge du Parc National des Pyrénées a lancé une consultation pour réaliser des travaux de réfection de la maison du Parc National des Pyrénées de Cauterets (*Hautes-Pyrénées*) et de son exposition permanente, sa mise aux normes au label « *tourisme & handicap* » et aux exigences du Grenelle de l'environnement.

Les travaux envisagés comprennent :

- le réaménagement intérieur des volumes affectés à l'exposition permanente. Le nouvel aménagement intérieur proposera, dans des espaces adaptés, plusieurs expositions permanentes :
  - a) une thématique sur les paysages de Cauterets : une présentation des plus beaux paysages du territoire,
  - b) une thématique sur l'isard : dans un univers paysagé en trois dimensions, l'isard, grandeur nature, sera mis en scène sous différents plans,
  - c) une thématique sur les chiroptères : des mises en scènes et des simulations du lieu de vie et des comportements, permettront de découvrir cet animal. La chauve-souris dévoilera son cycle de vie et ses mystères aux visiteurs,
  - d) une thématique « *au fil de l'eau* », depuis le niveau des glaciers jusqu'à la ville de Cauterets, guidera, tel un fil conducteur, le visiteur dans les zones de circulation. Cette exposition traitera des aspects « *milieux naturels* » mais aussi des « *usages par l'homme* ».
- le réaménagement complet des sanitaires, du hall d'accueil, de la salle multimédia et des locaux réservés à l'administration (*bureaux, salle de réunion, archives, réserves, atelier et garage*).

Le nouvel aménagement répondra aux normes du label « *tourisme & handicap* » pour les quatre familles de handicap (*auditif, visuel, moteur et mental*).

../..

Recevant plus de 70 000 visiteurs par an (*c'est la maison du parc la plus fréquentée des sept maisons existantes*), une rénovation totale est indispensable. L'aménagement intérieur actuel datait en effet de plus de vingt cinq ans. Le financement de cette opération sera assuré par le Parc national des Pyrénées, le programme communautaire FEDER, auprès de qui une subvention sera sollicitée, et par un partenariat avec la GMF.

L'équipe de concepteur, mandatée pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération et composée de :

- M. Didier GIL, architecte de Lourdes (*Hautes-Pyrénées*), mandataire,
- Bureau d'Etudes Scénographiques Attractive and Co d'Arles (*Gard*),
- Bureau d'Etudes Fluides et Structure ECCTA de Pau (*Pyrénées-Atlantiques*),

a procédé à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux.

Cette consultation concernait dix sept lots techniques.

La procédure choisie est celle de la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics. L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 2 avril 2010 sur le BOAMP (*annonce n°10-70219*), ainsi que sur le site du Parc National des Pyrénées. Un avis d'information a été par ailleurs directement adressé par écrit à vingt sept entreprises spécialisées.

L'estimation du maître d'œuvre, en montants hors taxes, était la suivante :

N°	Nature du lot	Estimation
1	Démolition / gros œuvre / VRD	199 000,00 €
2	Menuiseries extérieures / serrurerie	44 000,00 €
3	Menuiseries intérieures	26 000,00 €
4	Cloisons / distribution / faux plafonds	92 000,00 €
5	Plomberie / sanitaire / chauffage / ventilation	65 000,00 €
6	Electricité / courants forts / courants faibles	70 000,00 €
7	Revêtements de sol scellés	11 000,00 €
8	Revêtement sols souple	35 000,00 €
9	Peintures	21 500,00 €
10	Ascenseur	26 000,00 €
11	Constructeur décor	83 570,00 €
12	Mobilier	11 000,00 €
13	Electronique	72 140,00 €
14	Eclairage	48 080,00 €
15	Reprographie	20 120,00 €
16	Conception graphique	25 200,00 €
17	Traduction	3 300,00 €
	<b>Total :</b>	<b>852 910,00 €</b>

.../...

Le délai de réception des offres a été fixé au 3 mai 2010 à 12 heures.

A cette date, trente sept plis ont été reçus. Ils ont été ouverts le 4 mai 2010 en présence de Mesdames Marie HERVIEU, Isabelle CUADROS, Muriel SAINT PIERRE et de Messieurs. Yves HAURE, Jean Burre, Didier GIL et Jean-Pierre PINOTEAU.

Ces différentes offres, qui ont donc fait l'objet d'une première analyse détaillée, sont soumises à délibération du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, dans la mesure où il s'agit de marchés de plus de 500 000,00 € et en application de la délibération du conseil d'administration en date du 28 mai 2008 - référence CA n° 20-2008 -.

Les offres les mieux disantes, exprimées en montants hors taxes, sont les suivantes :

N°	Nature du lot	Entreprise	Estimation	Montant	Options	Montant total
1	Démolition / gros œuvre / VRD	Vignes et Fils	199 000,00 €	178 219,51 €		178 219,51 €
2	Menuiseries extérieures / serrurerie	Labastère	44 000,00 €	58 700,00 €		58 700,00 €
3	Menuiseries intérieures	MAB	26 000,00 €	21 500,00 €		21 500,00 €
4	Cloisons / distribution / faux plafonds	Oliveira Rogel	92 000,00 €	71 005,77 €		71 005,77 €
5	Plomberie / sanitaire / chauffage / ventilation	Sarie	65 000,00 €	64 632,70 €		64 632,70 €
6	Electricité/ courants forts / courants faibles	SPIE	70 000,00 €	52 844,31 €		52 844,31 €
7	Revêtements de sol scellés	Burlo	11 000,00 €	9 100,00 €		9 100,00 €
8	Revêtement sols souple	Cuello	35 000,00 €	28 111,00 €	3 250,00 € (revêtement)	31 361,00 €
9	Peintures	Cuello	21 500,00 €	34 206,00 €	5 715,00 € (extérieurs)	39 921,00 €
10	Ascenseur	Atlantic Ascenseur	26 000,00 €	22 400,00 €		22 400,00 €
11	Constructeur décor	Ateliers du Sud	83 510,00 €	82 169,00 €		82 169,00 €
12	Mobilier	Ateliers du Sud	11 000,00 €	10 500,00 €	19 500,00 € (sièges)	30 000,00 €
13	Electronique	Multi Concept	72 140,00 €	68 500,00 €	18 600,00 € (audiovisuel)	87 100,00 €
14	Eclairage	Multi Concept	48 080,00 €	45 700,00 €	2 400,00 € (éclairage)	48 100,00 €
15	Reprographie	Artgraph	20 120,00 €	16 496,00 €		16 496,00 €
16	Conception graphique	Yvan Peytavin	25 200,00 €	25 650,00 €		25 650,00 €
17	Traduction	Nissim Marshall	3 300,00 €	3 100,00 €		3 100,00 €
	<b>Total :</b>		<b>852 910,00 €</b>	<b>792 834,29 €</b>	<b>49 465,00 €</b>	<b>842 299,29 €</b>

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,
- conformément à l'avis du groupe de travail en charge de l'assistance à Monsieur le Directeur concernant les marchés publics (*délibération du conseil d'administration en date du 28 mai 2008 - référence CA n° 20-2008 -*) réunie le 31 mai 2010,

././.

- valide le choix des entreprises telles qu'elles figurent en supra c'est à dire les entreprises les mieux disantes pour les lots suivants et montants suivants hors taxes :

N°	Nature du lot	Entreprise	Montant
1	Démolition / gros œuvre / VRD	Vignes et Fils	178 219,51 €
2	Menuiseries extérieures / serrurerie	Labastère	58 700,00 €
3	Menuiseries intérieures	MAB	21 500,00 €
4	Cloisons / distribution / faux plafonds	Oliveira Rogel	71 005,77 €
5	Plomberie / sanitaire / chauffage / ventilation	Sarie	64 632,70 €
6	Electricité / courants forts / courants faibles	SPIE	52 844,31 €
7	Revêtements de sol scellés	Burlo	9 100,00 €
8	Revêtement sols souple	Lorenzi	36 630,00 €
9	Peintures	Lorenzi	45 840,00 €
10	Ascenseur	Atlantic Ascenseur	22 400,00 €
11	Constructeur décor	Ateliers du Sud	82 169,00 €
12	Mobilier	Ateliers du Sud	30 000,00 €
13	Electronique	Multi Concept	87 100,00 €
14	Eclairage	Multi Concept	48 100,00 €
15	Reprographie	Artgraph	16 496,00 €
16	Conception graphique	Yvan Peytavin	25 650,00 €
17	Traduction	Nissim Marshall	3 100,00 €
	<b>Total :</b>		<b>853 487,29 €</b>

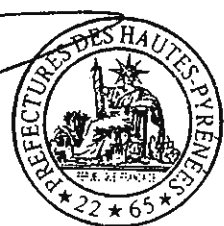
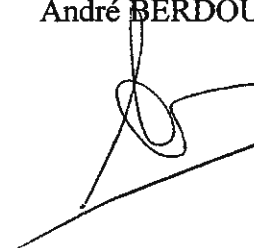
- autorise Monsieur le directeur du Parc National des Pyrénées à passer les marchés correspondants et à les imputer sur le compte 231.1 du budget de l'établissement public en charge du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

